

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 juin 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 12 juin 2015, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en mars 2015 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) François **Delattre**



**Annexe à la lettre datée du 17 juin 2015 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux menés durant le mois de mars 2015
par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France**

Introduction

En mars 2015, sous la présidence de l'Ambassadeur François Delattre, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a dépêché une mission en Afrique pendant une semaine et tenu 27 réunions, dont 25 publiques et 2 privées, et 14 consultations informelles. Deux débats publics ont également été tenus en mars.

Ce même mois, le Conseil a adopté neuf résolutions et trois déclarations du Président et publié huit déclarations à la presse.

Afrique

Visite du Conseil de sécurité en Afrique

Du 9 au 13 mars, le Conseil a effectué une visite en Afrique. Il s'est rendu en République centrafricaine, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba et au Burundi. Les Représentants permanents de l'Angola et de la France ont codirigé la visite du Conseil, le Représentant permanent des États-Unis l'ayant également codirigée au Burundi. Le 18 mars, le Conseil a entendu un exposé sur la visite.

Lors de sa première visite en République centrafricaine, les 10 et 11 mars, le Conseil s'est entretenu avec les autorités de transition, dont la Présidente de la République, M^{me} Catherine Samba-Panza, et des représentants de la société civile et des forces internationales déployées dans le pays. Il s'est également rendu à Bria, où il s'est entretenu avec les autorités locales, des chefs religieux, des représentants de la société civile et de l'ex-Séléka, et le contingent de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) qui y est déployé. Au cours de cette visite, le Conseil a pris note des progrès accomplis en République centrafricaine depuis le début de la crise, avec l'aide de la MINUSCA, de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) et de la force Sangaris. La situation demeure précaire mais néanmoins encourageante. Après avoir appelé les groupes armés à renoncer à la violence, le Conseil a assuré les autorités centrafricaines de son plein appui et les a encouragées à achever la transition, notamment en réunissant le Forum de Bangui.

À Addis-Abeba, le 12 mars, le Conseil a tenu sa neuvième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. De nombreuses crises africaines ont été évoquées : la situation dans la région des Grands Lacs, en République centrafricaine, notamment la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, au Mali et au Sahel, en Somalie, au Soudan du Sud et au Darfour. Cette réunion a permis aux deux Conseils de réaffirmer leur coopération dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le 27 mars, un communiqué conjoint a été publié sur les principaux points qui ont fait l'objet d'un accord entre les deux Conseils lors de cette réunion.

Au Burundi, le 13 mars, le Conseil s'est entretenu avec M. Pierre Nkurunziza, Président de la République, le Ministre de l'intérieur et le Ministre des affaires étrangères, des représentants de la société civile, des chefs religieux, M. Cassam Uteem, Chef de la Mission électorale de l'Organisation des Nations Unies au Burundi (MENUM), et l'équipe de pays des Nations Unies. Les membres du Conseil ont pris acte des progrès notables accomplis par le Burundi depuis la fin de la guerre civile et estimé qu'il fallait désormais les consolider. Le Conseil a rappelé que le bon déroulement du processus électoral – qui se doit d'être pacifique, ouvert à tous et transparent et de respecter tant les termes que l'esprit des Accords d'Arusha et de la Constitution – serait crucial pour assurer durablement la stabilité du Burundi. Il a également invité le Gouvernement à redoubler d'efforts pour assurer une place à tous les partis politiques et améliorer le dialogue entre tous les acteurs de la vie politique, afin d'instaurer un climat propice de liberté et d'ouverture en prévision des élections de 2015.

Le 18 mars, le Conseil a tenu sa réunion d'information habituelle à l'issue de sa mission. Le Président, s'exprimant en sa qualité de Représentant permanent de la France, a décrit les visites du Conseil en République centrafricaine et au Burundi. M. Ismael Abraao Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola, a pour sa part relaté la visite du Conseil à Addis-Abeba.

République démocratique du Congo

Le 17 mars, le Conseil a tenu une séance à huis clos avec les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, dans le cadre de la prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Celle-ci a été suivie le 19 mars d'une réunion publique et de consultations. Au cours de la séance publique, le Conseil a entendu les exposés de M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, de M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et de M. Raymond Tshibanda N'tangamulongo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo. Les trois intervenants ont souligné l'importance de la coopération entre la MONUSCO et la République démocratique du Congo ainsi que d'une future concertation stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et le pays sur l'avenir de la Mission. Lors des consultations officielles, le Conseil de sécurité a poursuivi ses entretiens avec le Représentant spécial et l'Envoyé spécial sur l'avenir de la Mission et sa coopération avec la République démocratique du Congo. Les États membres ont réaffirmé leur engagement quant à la lutte contre les groupes armés, au retrait progressif de la MONUSCO et au bon déroulement des élections, de manière pacifique, crédible et transparente dans le respect de la Constitution.

Le 26 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2211 (2015), par laquelle il a prorogé pour une année le mandat de la MONUSCO. Conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son examen stratégique, le Conseil de sécurité a autorisé une réduction de 2 000 militaires des effectifs de la Mission dans le but de la rendre plus réactive et efficace et mieux à même de s'acquitter de son mandat de protection des civils. Outre la protection des

civils, celui-ci met l'accent sur la tenue d'élections crédibles, transparentes et ouvertes à tous et l'établissement d'un dialogue stratégique entre l'Organisation et la République démocratique du Congo quant à l'avenir de la MONUSCO. Lors de l'adoption de la résolution 2211 (2015), le Conseil a entendu une déclaration de M. Ignace Gata Mavita wa Lufuta, Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire. Le Représentant permanent a indiqué que le dialogue entre son gouvernement et la MONUSCO a été rétabli, et que la République démocratique du Congo attend la mise en place de la concertation stratégique avec l'Organisation des Nations Unies. Dans son explication de vote, le représentant de la Nouvelle-Zélande a redit que son pays était en faveur de la tenue régulière par le Secrétariat de réunions d'information informelles sur les opérations menées pour neutraliser les groupes armés à l'intention des membres du Conseil.

République centrafricaine

Le 26 mars, le Conseil a adopté la résolution 2212 (2015), par laquelle il a autorisé une augmentation des effectifs de la MINUSCA de 750 militaires, 280 policiers et 20 agents pénitentiaires. L'effectif maximum des personnels en tenue (militaires, policiers et agents pénitentiaires) de la MINUSCA a ainsi été porté à 12 870 personnes (l'effectif autorisé par le Conseil dans sa résolution 2149 (2014) étant de 11 820).

Mali

Les 7, 8 et 17 mars, le Conseil a publié des déclarations à la presse sur la mort de Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali dans un environnement sécuritaire difficile.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme (Boko Haram)

Lors des consultations qui se sont tenues le jeudi 26 mars, au titre des « questions diverses », le Représentant permanent du Tchad a soulevé la question du projet de résolution sur Boko Haram proposé par le groupe des États d'Afrique au Conseil de sécurité, à savoir l'Angola, le Tchad et le Nigéria.

Le Représentant permanent du Tchad a mis l'accent sur la menace extrêmement grave que Boko Haram fait peser sur le Nigéria et les pays voisins, à savoir le Cameroun, le Tchad et le Niger. Il a mentionné les conséquences humanitaires désastreuses des actions du groupe terroriste, en particulier l'augmentation du nombre de personnes déplacées et de réfugiés. Il a prié instamment le Conseil de sécurité d'adopter rapidement dans le cadre du Chapitre VII, comme le demandent les pays du bassin du lac Tchad et l'Union africaine, une résolution approuvant l'intervention de la Force spéciale mixte multinationale contre Boko Haram et assurant l'appui nécessaire.

Les membres du Conseil ont souligné la menace que fait peser Boko Haram sur le Nigéria et les pays voisins. Certains membres ont déclaré que le point de vue du Nigéria doit être pris en compte, tandis que d'autres ont indiqué préférer la création d'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies visant à appuyer la Force spéciale mixte multinationale, auquel ils seraient disposés à contribuer.

De nombreux membres ont souligné l'importance d'une étroite coopération entre les pays touchés.

Le Conseil s'est réuni le 30 mars en réunion publique, suivie de consultations, avec M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et M^{me} Kang Kyung-wha, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, sur la situation dans les zones touchées par Boko Haram, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ». Tout en se félicitant des résultats de l'offensive militaire menée actuellement par les pays de la région, le Représentant spécial a souligné qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes de l'apparition de Boko Haram dans le cadre d'une stratégie globale visant à relever les défis socioéconomiques, à rétablir l'autorité de l'État et à éliminer ainsi les conditions qui ont permis à Boko Haram de prospérer. La Sous-Secrétaire générale a indiqué que du fait des attaques de Boko Haram, 1,5 million de personnes ont été déplacées au Nigéria et dans les pays voisins, 7 333 civils ont été tués depuis 2014, 300 écoles ont été détruites, moins de 40 % des centres de santé sont en état de fonctionner et les violences sexuelles ne cessent d'augmenter. S'agissant de la Force spéciale mixte multinationale, elle a appelé à établir une distinction claire entre les opérations humanitaires et les opérations militaires afin de ne pas mettre en péril le travail et la neutralité du personnel humanitaire, tout en proposant que le mandat de la Force spéciale comporte un volet sur le respect du droit international humanitaire et la protection des civils. En ce qui concerne le processus électoral lancé au Nigéria le 28 mars, le Représentant spécial a fait référence à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), laquelle, dans une déclaration préliminaire, a reconnu que, malgré quelques incidents sur les plans de la sécurité et de la logistique, les élections ont été libres et transparentes. Il a appelé au maintien de cet esprit de responsabilité dans la suite du processus électoral et insisté sur le fait que la légitimité du futur gouvernement serait un préalable important à une lutte efficace contre Boko Haram et à la stabilité à long terme du Nigéria. Il est indispensable que le futur gouvernement reste fermement attaché à cet aspect.

Soudan-Soudan du Sud

Le 3 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2206 (2015), laquelle instaure au Soudan du Sud un régime de sanctions, un Comité des sanctions, un Groupe d'experts et les critères de désignation pour le gel des avoirs et l'interdiction de voyager. Dans sa résolution, le Conseil a également exprimé son intention de prendre toutes les sanctions qui pourraient s'imposer pour remédier à la situation, notamment un embargo sur les armes et la désignation de certains dirigeants responsables d'actions ou de mesures qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud. Après l'adoption de la résolution, les représentants de quatre pays membres du Conseil (États-Unis, Chine, Nigéria et Fédération de Russie) ont fait des déclarations. Le Représentant permanent du Soudan du Sud a également pris la parole conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Le 17 mars, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Darfour. M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a souligné la dégradation de la situation sécuritaire et l'absence de progrès tangibles en ce qui concerne le processus politique. Se référant au rapport spécial du

Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) présenté en application de la résolution 2173 (2014) (S/2015/163), il a estimé qu'il fallait en maintenir les trois volets stratégiques prioritaires approuvés par la résolution 2148 (2014). Il a mis l'accent sur les efforts déployés pendant l'année écoulée pour améliorer le fonctionnement de la MINUAD ainsi que sur les défis qui restent à relever. Il a mentionné le démarrage des travaux du groupe de travail tripartite sur la stratégie de désengagement de la MINUAD et estimé que toute stratégie de ce type devra être progressive. Le Chargé d'affaires par intérim du Soudan a également pris la parole conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

Le 18 mars, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Soudan du Sud. M. Haile Menkerios, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, a souligné l'échec des pourparlers menés à Addis-Abeba le 6 mars.

Le 24 mars, le Conseil a tenu des consultations sur les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, a relevé une certaine amélioration des relations entre les deux pays, tout en déplorant l'absence de progrès tangibles dans la mise en œuvre de leurs accords de coopération du 27 septembre 2012 du fait de la priorité qu'ils accordent à leurs problèmes intérieurs. Il s'est dit préoccupé par la situation dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, où les conditions de sécurité se détériorent et où la situation humanitaire est catastrophique.

Le 24 mars, à l'issue de consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2015/9) sur la situation au Soudan du Sud, dans laquelle il se dit profondément déçu quant à l'absence d'accord à l'issue des pourparlers tenus à Addis-Abeba et condamne les violations répétées de l'Accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014. Il a rappelé son soutien aux efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et invité les parties à s'engager effectivement dans la voie du processus de paix. Il a également rappelé la possibilité d'imposer des sanctions en vertu de la résolution 2206 (2015).

Somalie

Le 28 mars, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse condamnant l'attentat terroriste du 27 mars visant l'hôtel Maka Al-Mukarama de Mogadiscio.

Libéria

Le 16 mars, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation au Libéria et la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), conformément à la résolution 2190 (2014). Celui-ci a souligné l'amélioration générale de la situation au Libéria : l'épidémie d'Ebola touche à sa fin, les élections sénatoriales se sont déroulées sans heurt, des réformes politiques sont en cours et la situation sécuritaire est stable, malgré quelques incidents. Il a déclaré que le moment était venu de décider du retrait de la MINUL en vue de transférer au Gouvernement libérien les responsabilités en matière de sécurité d'ici à juin 2016. Les membres du Conseil se sont déclarés favorables à ce que la Mission reprenne son retrait et réduise ses effectifs de 1 200 soldats et 280 policiers pour le

mois de septembre 2015, tout en demeurant vigilante face aux dangers que l'épidémie pourrait encore présenter pour le pays.

Libye

Le 4 mars, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information sur la Libye et le régime de sanctions qu'il a imposé. M. Bernardino León, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a décrit l'évolution de la situation dans le pays. M. Hussein Haniff, Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité établi en application de la résolution 1970 (2011) sur la Libye, a rendu compte des activités du Comité.

Le Représentant spécial a souligné que la situation sur le terrain s'aggrave rapidement et qu'en l'absence d'une action rapide et décisive des dirigeants libyens, les risques d'atteinte à l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays sont considérables. Il a mis l'accent sur l'intensification de la menace terroriste en Libye, notamment depuis l'exécution de 21 coptes égyptiens et l'attentat d'Al-Qubba. Il a souligné également que les terroristes s'efforcent de torpiller le processus politique, en profitant du vide sécuritaire et politique et que la communauté internationale doit se tenir prête à appuyer un accord politique assorti d'une stratégie visant à renforcer les institutions libyennes ainsi que la lutte contre le terrorisme. Sur le plan politique, il a annoncé que le dialogue entre Libyens reprendrait le 5 mars au Maroc et porterait sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale, la mise en place de mesures de sécurité et la définition d'un calendrier pour l'adoption d'une nouvelle constitution. Il a indiqué que la réunion serait suivie de deux autres concertations; la première réunissant en Algérie les dirigeants politiques et la seconde, à Bruxelles, réunissant les représentants municipaux. Le Représentant spécial a exprimé sa confiance dans la volonté et la détermination politiques des parties prenantes de parvenir à un accord, sans pour autant en ignorer les difficultés.

Se référant à l'article 37 du Règlement intérieur, le Représentant permanent de la Libye a dit que l'armée de terre libyenne a besoin d'armes pour combattre les terroristes, que la Libye est disposée à fournir des garanties de non-détournement pour obtenir du Comité des sanctions des dérogations à l'embargo sur les armes et que la lutte contre le terrorisme doit aller de pair avec le processus de médiation politique.

Lors des consultations, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'un accord politique et de la mise en place rapide d'un gouvernement d'unité nationale. Certains participants ont souligné la nécessité d'aider le Gouvernement libyen dans sa lutte contre le terrorisme. D'autres, tout en étant conscients de la menace, ont mis en garde contre le risque d'une assistance immédiate susceptible, selon eux, de mettre en péril les activités de médiation des Nations Unies et de contribuer au trafic d'armes, déstabilisant ainsi encore davantage le pays et la région.

Le 5 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2208 (2015), prorogeant jusqu'au 31 mars 2015 le mandat de la MANUL, ainsi que le régime de sanctions pour la prévention des exportations de pétrole illicites établi par la résolution 2146 (2014).

Le 27 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité les résolutions 2213 (2015) et 2214 (2015).

Dans sa résolution 2213 (2015), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MANUL jusqu'au 15 septembre 2015 et celui du Groupe d'experts du Comité jusqu'au 30 avril 2016. Il a recentré le mandat de la Mission, à titre prioritaire, sur l'appui au processus politique, constaté que les conditions de sécurité actuelles en Libye justifient une réduction de la taille de la Mission et prié le Secrétaire général de maintenir la flexibilité et la mobilité voulues pour adapter les effectifs et les opérations de la MANUL. Il a renforcé les dispositions relatives aux différents régimes de sanctions (exportations de pétrole illicites, interdiction de voyager, gel des avoirs et embargo sur les armes) en élargissant certains aspects, notamment en ce qui concerne les critères individuels d'inscription sur les listes.

Dans sa résolution 2214 (2015), le Conseil a encouragé et appuyé la lutte contre le terrorisme en Libye, en soulignant l'importance de fournir un soutien et une assistance au Gouvernement libyen et en appelant les parties libyennes à prendre part au dialogue politique mené par l'Organisation des Nations Unies en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Outre quatre membres du Conseil, les Représentants permanents de l'Égypte et de la Libye ont fait des déclarations conformément à l'article 37 du Règlement intérieur.

Moyen-Orient

Débat ministériel public sur les victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient

Le 27 mars 2015, le Conseil de sécurité a tenu un débat public au niveau ministériel, présidé par M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères et du développement international, consacré aux victimes d'attaques et d'exactions ethniques ou religieuses au Moyen-Orient. Le débat s'est déroulé en présence de huit ministres et vice-ministres.

Le Secrétaire général et M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ont appelé l'attention sur les atrocités commises en Iraq et en République arabe syrienne par l'État islamique en Iraq et au Levant (EI), également connu sous le nom de Daech, qui pourraient constituer un génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Ils ont demandé qu'il soit mis fin à toute impunité pour ce genre de crimes, notamment en les renvoyant devant la Cour pénale internationale. Le Secrétaire général a annoncé l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent qui serait lancé en septembre 2015, ainsi que la mise en place d'un « groupe d'hommes et de femmes respectés » qui agirait en tant que groupe consultatif sur les dynamiques qui sont à l'œuvre au sein des groupes confessionnels et entre eux.

Deux intervenants ont fait part au Conseil de leur expérience personnelle : Sa Béatitude Louis Raphaël I^{er} Sako, patriarche de Babylone des Chaldéens et M^{me} Vian Dakhil, membre yazidi du Parlement iraquien. Ils ont tous deux dénoncé les crimes commis par l'EI et appelé la communauté internationale à protéger les minorités et aider les personnes déplacées à revenir sur leurs terres.

Le Ministre français des affaires étrangères a demandé que le Secrétaire général rédige une charte d'action pour la protection des minorités au Moyen-Orient, organisée autour de quatre axes : l'assistance humanitaire et le retour des personnes déplacées, l'appui militaire pour sécuriser le retour des personnes déplacées, la lutte contre l'impunité et la recherche de solutions politiques en Iraq et en République arabe syrienne. Il a annoncé que la France se tient prête à organiser une conférence internationale consacrée à la présentation des conclusions du groupe consultatif dont la tâche prioritaire devrait être d'élaborer un plan d'action. La plupart des délégations présentes ont soutenu ces propositions.

Toutes les délégations ont condamné les atrocités commises par l'EI et encouragé la mobilisation de la communauté internationale. Étant donné les risques liés à la délicate mosaïque culturelle du Moyen-Orient, la plupart des délégations ont insisté sur l'importance du retour chez eux des réfugiés et des personnes déplacées et d'un discours religieux modéré. La lutte contre le terrorisme est un processus à long terme; l'action militaire ne suffit pas à elle-seule pour éradiquer durablement le terrorisme. Des solutions politiques sans exclusive sont nécessaires.

Yémen

Le 3 mars, le Conseil a tenu des consultations sur le Yémen.

M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, a fourni au Conseil des informations sur la mise en œuvre la résolution 2201 (2015). Le Conseiller spécial a déclaré que la crise politique au Yémen se poursuit du fait du refus du mouvement houthiste de donner suite aux exigences du Conseil, de la décision du Président Hadi de s'installer à Aden et de revenir sur sa démission, de l'ampleur accrue des manifestations antihouthisistes et de la répression qu'elles engendrent, de la formation de « comités populaires » et des appels à la partition du pays. Le Conseiller spécial a rendu compte du travail de médiation qui se poursuit et des progrès accomplis. Selon lui, la plus grosse difficulté est de parvenir à un accord sur l'étendue des pouvoirs du Président.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux négociations engagées sous l'égide de l'ONU et leur espoir de les voir aboutir rapidement à une solution consensuelle fondée sur l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les résultats de la Conférence de dialogue national et l'Accord pour la paix et un partenariat national et son annexe relative à la sécurité. Le Conseiller spécial a confirmé que des discussions sont en cours pour décider d'un lieu acceptable à toutes les parties pour la poursuite des négociations. Étant donné le départ à Aden du Président Hadi et l'ouverture d'ambassades dans cette ville, certains membres se sont inquiétés d'une éventuelle partition du pays. D'autres ont estimé que l'instrument des sanctions individuelles devrait être employé de nouveau pour inciter les parties à négocier de bonne foi. Le Conseiller spécial a souligné la nécessité de renforcer son équipe, notamment pour assurer un suivi efficace des questions de désarmement, démobilisation et réintégration. Le 20 mars, à l'issue de cette réunion, deux déclarations à la presse ont été adoptées.

Le 22 mars, le Conseil a tenu d'urgence une réunion d'information à la demande d'un de ses membres et adopté une déclaration du Président. Le Conseil s'est ensuite réuni en consultations.

Le Conseiller spécial a souligné que, mis à part la levée de l'assignation à résidence du Premier Ministre, les conditions de sécurité se sont aggravées du fait des violentes confrontations pour le contrôle d'Aden et des attentats terroristes contre des mosquées de Sanaa et d'Aden. Selon lui, les perspectives d'accord politique s'éloignent en raison de l'affrontement entre le Président et les houthistes. Le Président Hadi a proclamé qu'Aden est la capitale provisoire, chargé les « comités populaires » de garantir la sécurité de la ville et accusé l'ancien Président Saleh et ses alliés houthistes de fomenter un coup d'État; les houthistes, qui ont rejeté la légitimité du Président, continuent d'occuper des institutions gouvernementales et étendent leur emprise à d'autres territoires, contrairement aux exigences du Conseil.

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, le Représentant permanent du Qatar, qui assure la présidence du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), et le Représentant permanent du Yémen, ont appelé les houthistes à respecter les résolutions du Conseil et à prendre part de bonne foi au processus politique. Ils ont salué l'initiative de l'Arabie saoudite d'organiser une conférence et encouragé les parties yéménites, notamment les houthistes, à y participer. Le Représentant permanent du Qatar a jugé nécessaire d'adopter, au titre du Chapitre VII de la Charte, une résolution imposant un embargo sur les armes aux houthistes.

Dans la déclaration du Président, adoptée à la réunion (S/PRST/2015/8), le Conseil a réaffirmé la nécessité d'une solution politique, invité les parties à parvenir à un accord pour mettre fin à la crise et salué l'intention du Conseil de coopération du Golfe d'organiser une conférence pour soutenir et renforcer les négociations menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Lors des consultations qui ont suivi, le Conseiller spécial a annoncé son intention de déplacer les pourparlers à Doha, dans l'attente de l'assentiment des houthistes et du Congrès populaire général. Tous les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à une solution politique consensuelle sous l'égide de l'ONU. Certains membres, inquiets de l'impact limité sur le terrain des décisions du Conseil, ont émis des doutes sur l'utilité de listes de désignations supplémentaires ou de mesures additionnelles, telles qu'un embargo sur les armes.

Liban

Le 17 mars, le Conseil a tenu ses consultations trimestrielles concernant la résolution 1701 (2006) sur le Liban. M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice spéciale du Secrétaire général pour le Liban, a fait son premier exposé au Conseil depuis sa nomination, en remplacement de M. Derek Plumbly. M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a rendu compte des problèmes relatifs aux activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Dans leurs exposés, les deux intervenants ont exprimé la préoccupation du Secrétaire général face à l'instabilité qui règne dans la région au lendemain de l'incident survenu sur le Golan le 18 janvier et de l'attaque du 28 janvier revendiquée par le Hezbollah. Le Secrétariat a appelé une nouvelle fois les parties à faire preuve de retenue afin d'éviter le risque d'une escalade. La Coordinatrice spéciale a également fait référence à l'impact négatif de la vacance prolongée de la présidence de la République libanaise sur la stabilité du Liban. Enfin, elle a insisté sur l'instabilité qui perdure au Liban, en raison du conflit syrien dans un contexte d'augmentation des incidents frontaliers, d'afflux de réfugiés et de la présence de groupes terroristes. Elle a souligné qu'il est important pour la stabilité du Liban que

le Conseil de sécurité envoie des messages univoques sur les différents aspects de la situation libanaise.

Le 19 mars, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2015/7) dans laquelle il a réaffirmé son soutien à la stabilité du Liban, renouvelé son appel aux parties pour qu'elles fassent preuve de retenue afin de maintenir la cessation des hostilités dans le sud du Liban, appelé à l'élection du Président de la République sans plus attendre, réaffirmé son soutien aux forces de sécurité libanaises et à l'armée libanaise face à la menace terroriste et invité la communauté internationale à accroître son aide pour répondre aux besoins croissants liés à la présence de réfugiés au Liban.

Processus de paix au Moyen-Orient

Le 26 mars, le Conseil a tenu une réunion publique, suivie de consultations officieuses, en présence de M. Robert Serry, ex-Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, qui a fait son dernier exposé en cette qualité. Il a estimé que la situation sur le terrain, avec la poursuite des activités de peuplement et la polarisation de l'opinion publique, ne faisait qu'éloigner la perspective de la solution des deux États. En l'absence de changement politique, la solution d'un seul État serait la seule alternative. M. Serry a appelé le Conseil de sécurité à faire face à ses responsabilités. Selon lui, le Quatuor n'a pas été à la hauteur des attentes et les résolutions adoptées par le Conseil au cours des dernières années n'ont pas permis l'instauration d'une véritable architecture de paix. Dans ces conditions, il estime qu'il est temps que le Conseil prenne la direction des opérations. Enfin, il a demandé instamment que Gaza, dont la situation humanitaire ne cesse d'empirer, ne soit pas oubliée. Sans une solution politique durable, l'éventualité de la solution des deux États s'amenuiserait.

République arabe syrienne et armes chimiques

Le 5 mars, le Conseil a tenu avec M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, des consultations sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). La Haut-Représentante a fait état des progrès réalisés dans la destruction des dernières installations syriennes de production d'armes chimiques ainsi que des discussions en cours entre le secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Gouvernement syrien sur la déclaration initiale de la République arabe syrienne. Enfin, elle a mentionné que la mission d'établissement des faits sur les allégations d'emploi de gaz chloré poursuit ses travaux et que sa composition fait l'objet d'un réexamen.

Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Certains se sont inquiétés des contradictions encore présentes dans la déclaration initiale de la République arabe syrienne. Certains ont salué la coopération entre l'OIAC et le Gouvernement syrien et indiqué qu'ils escomptent que des progrès seront réalisés sur les plans politique et humanitaire dans la crise syrienne. Plusieurs membres ont dit avoir soutenu le projet de résolution présenté par la délégation des États-Unis sur l'emploi de produits chimiques toxiques, notamment de gaz chloré comme arme de guerre en République arabe syrienne.

Le 6 mars, le Conseil a adopté, par 14 voix pour et 1 abstention, la résolution 2209 (2015) sur l'emploi de produits chimiques toxiques, en particulier de gaz chloré comme arme de guerre en République arabe syrienne.

Situation humanitaire en République arabe syrienne

Le 26 mars, le Conseil a tenu une réunion publique suivie de consultations sur le Moyen-Orient, notamment la situation humanitaire en République arabe syrienne, avec M^{me} Valérie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence. Cette dernière a appelé l'attention sur la détérioration constante de la situation humanitaire en République arabe syrienne ainsi que sur les obstacles persistants qui entravent l'acheminement de l'aide. Chiffres à l'appui (58 % de chômeurs, deux tiers de la population dans le dénuement, espérance de vie raccourcie de 20 ans et taux de malnutrition supérieurs à 10 %), elle a souligné le caractère critique de la situation socioéconomique du pays. Elle a fait remarquer que les parties au conflit ont délibérément choisi de faire fi des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité et qu'il faut par conséquent envisager très sérieusement de donner un suivi à ces résolutions. Selon elle, il faut que le Conseil continue d'exercer des pressions pour assurer le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et tire les conclusions qui s'imposent quant au refus d'autoriser l'accès aux organisations humanitaires, de façon à prendre de nouvelles mesures concrètes à même de garantir la pleine application de ses résolutions. Enfin, elle a appelé la communauté internationale à agir dans le cadre de la troisième Conférence internationale d'annonce de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie qui doit se tenir le 31 mars 2015, au Koweït, et à financer généreusement les plans stratégiques d'urgence de l'ONU. Cet appel a été répercuté dans une déclaration à la presse publiée le 26 mars.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 24 mars, le Conseil a tenu des consultations au sujet de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). M. Dmitry Titov, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, a fait un exposé au nom du Secrétariat. Il a insisté sur le fait que la présence de groupes armés dans la zone d'opérations de la FNUOD constitue une menace constante, comme le montrent non seulement les affrontements qui surviennent régulièrement entre ces groupes et l'armée syrienne, mais aussi les incidents visant la zone contrôlée par Israël. Il a confirmé que les bases de la FNUOD ont, pour la plupart, été provisoirement transférées dans la partie israélienne de la zone de séparation. Les membres du Conseil ont tous réaffirmé leur appui aux activités de la Force et à son objectif politique, à savoir maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne afin d'empêcher que l'instabilité ne se propage. Gardant à l'esprit la sécurité des soldats de la paix de la FNUOD, les membres du Conseil ont réaffirmé que le redéploiement de la FNUOD du côté Alpha ne doit être que temporaire et que la Force doit s'efforcer de regagner, dès que la situation le lui permettra, les positions qu'elle occupait précédemment dans la zone de séparation.

Europe

Lettre datée du 28 février 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le 6 mars, le Conseil s'est réuni pour entendre les exposés sur la situation humanitaire et l'état des droits de l'homme en Ukraine de MM. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, John Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme (Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme).

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la mise en œuvre de « l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk » adopté le 12 février 2015 constitue la feuille de route pour le règlement de la crise et, du fait de l'adoption de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, fait désormais partie intégrante du cadre international contraignant. Toutefois, le cessez-le-feu demeure précaire, car il n'est pas encore pleinement respecté dans l'ensemble de la région, notamment dans la zone de Debaltseve, et fait l'objet de fréquentes violations dans le Sud, près de Mariupol et de l'aéroport de Donetsk. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) n'a pas pu vérifier l'ampleur réelle du retrait des armes lourdes, du fait de l'absence d'accès et de liberté de mouvement pour ses observateurs. Le Secrétaire général adjoint a salué les efforts que continuent de déployer les responsables du mécanisme de suivi conforme au « format Normandie » et le rôle décisif joué par l'OSCE. Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions a présenté une évaluation détaillée des besoins humanitaires en Ukraine, précisant que l'on compte plus d'un million de personnes déplacées et de civils pris au piège dans les zones de conflit et que plus de 670 000 personnes ont fui vers les pays voisins. Plus de 5 millions d'Ukrainiens, dont 2 millions dans les zones contrôlées par le Gouvernement et 3 millions dans les autres zones, ont actuellement besoin d'aide humanitaire. Il a décrit l'action menée par les acteurs humanitaires et insisté sur la nécessité de coordonner ces efforts. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a accueilli avec satisfaction l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk mais continue d'engager toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et à protéger les civils. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a souligné les principales conclusions du neuvième rapport de la Mission de l'ONU sur les droits de l'homme en Ukraine et appelé l'attention sur la situation alarmante qui règne dans la partie orientale du pays et sur les tendances négatives apparues dans le reste de l'Ukraine. Il a fait observer que la situation est aggravée par l'afflux qui se poursuit d'armes lourdes et de combattants en provenance de l'étranger. Les réformes indispensables et promises de longue date se trouvent gravement compromises à mesure que le Gouvernement les relègue toujours plus bas dans sa liste de priorités. Il a souligné en outre les violations systématiques des droits de l'homme perpétrées en Crimée, notamment à l'encontre des Tatars.

Les membres du Conseil se sont félicités de la réduction de la violence dans l'est de l'Ukraine, mais certains se sont déclarés préoccupés par la poursuite des violations du cessez-le-feu et des abus, en particulier dans la zone de conflit. Les membres du Conseil se sont exprimés en faveur de la feuille de route élaborée à Minsk et renforcée par la résolution 2202 (2015), notamment en ce qui concerne les

questions humanitaires, et ont appelé à sa mise en œuvre rapide et intégrale afin de renforcer la dynamique actuelle fragile, mais positive.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales (Union européenne)

Le 9 mars, le Conseil a tenu une réunion d'information avec M^{me} Federica Mogherini, Haut-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui était invitée pour la première fois en sa nouvelle qualité à présenter l'examen annuel de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne.

Le Secrétaire général a souligné l'apport unique de l'Union européenne à l'ensemble des programmes de l'ONU. Il a indiqué à cet égard attendre avec intérêt sa contribution au débat sur les opérations de paix. La Haut-Représentante a fait le point de toutes les crises dans lesquelles l'Union européenne est engagée aux côtés de l'ONU, de la situation en Libye à celle de l'Ukraine, en passant par les crises africaines, la situation au Moyen-Orient, la question nucléaire iranienne et les événements des Balkans. Elle a également parlé des questions intersectorielles et des perspectives d'avenir, concernant notamment le soixante-dixième anniversaire de la Charte, le programme de développement pour l'après-2015 et le renouvellement des engagements pris à Beijing en 2000 en matière d'égalité des sexes.

Les membres du Conseil ont mis l'accent sur les principaux domaines d'engagement mutuel et salué la coopération fructueuse entre l'ONU et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Deux thèmes se sont détachés dans la plupart des interventions : la lutte contre le terrorisme et l'Ukraine. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la lutte contre l'EI et se sont dits préoccupés par la propagation de cette menace à l'Afrique, soulignant la nécessité de coopérer avec l'Union africaine. En ce qui concerne l'Ukraine, plusieurs membres du Conseil se sont exprimés en faveur d'efforts diplomatiques fondés sur l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk et le rôle de l'OSCE. L'action de l'Union européenne visant à promouvoir la paix et la sécurité, son engagement régional et son rôle dans la promotion des droits de l'homme et le règlement des questions mondiales ont été également souvent mentionnés.

Amériques

Haïti

Le 18 mars, après la publication du rapport semi-annuel du Secrétaire général sur l'activité de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2015/157), le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur l'examen à mi-parcours de la Mission. Le 16 mars, il avait tenu une réunion à huis clos avec les pays fournisseurs de contingents à la MINUSTAH.

M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, a fait état des progrès réalisés dans les domaines politique et électoral, de la reprise des relations consulaires avec la République dominicaine et des progrès accomplis dans la lutte contre le choléra. Les mesures prises pour renforcer l'état de droit progressent, notamment avec l'élaboration d'un projet de

code pénal. S'agissant de la sécurité, la Représentante spéciale a indiqué que la situation est restée relativement stable malgré un certain nombre de manifestations, dont la Police nationale d'Haïti s'est occupée dans la plupart des cas sans l'appui opérationnel de la MINUSTAH. Le renforcement de la Police nationale d'Haïti reste cependant essentiel de même que le déploiement de 300 agents supplémentaires pour la composante police de la MINUSTAH au moment où le pays entre dans une période électorale complexe. À cet égard, la Représentante spéciale a appelé les pays qui fournissent des forces de police à intensifier leurs efforts pour parvenir au plafond autorisé pour le personnel de police au moment où la Mission ramène ses effectifs militaires à 2 370 personnes.

Les membres du Conseil et d'autres intervenants ont exprimé leur appui à la MINUSTAH et à la Représentante spéciale. Ils ont salué l'établissement d'un calendrier électoral et appelé tous les acteurs haïtiens à veiller au bon déroulement des élections. La grande majorité des membres du Conseil se sont dits satisfaits de la stabilité de la situation sécuritaire, de l'efficacité et des aptitudes croissantes de la Police nationale d'Haïti et du processus de réorganisation en cours, tout en encourageant la MINUSTAH à coordonner son action avec le pays hôte et à rester ouverte à ses points de vue. Certains membres du Conseil ont exprimé leur scepticisme quant à la réduction de la composante militaire de la MINUSTAH par crainte que la situation sécuritaire ne se détériore et, en se référant à une demande formulée par le Président Martelly, se sont prononcés en faveur d'une pause dans le processus de réorganisation en cours ou même de son inversion. Enfin, certains membres ont invité Haïti à redoubler d'efforts pour assurer la participation des femmes à la vie politique et améliorer la situation des personnes incarcérées, dont 30 à 50 % sont en attente de jugement.

Asie

Afghanistan

Le 16 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2210 (2015) prorogeant d'un an le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Également le 16 mars, le Conseil de sécurité a tenu son débat trimestriel sur l'Afghanistan. M. Nicholas Haysom, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA, a rappelé les principaux points du dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/151) : satisfaction devant les premières nominations au gouvernement d'unité nationale, renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité afghanes et efforts des pays voisins pour aider l'Afghanistan dans son processus de réconciliation nationale. Le Représentant spécial a également mentionné les nombreuses difficultés qui subsistent : renforcement de la protection des civils, amélioration de la situation des droits de l'homme et de l'état de droit, améliorations de la situation économique et efforts pour lutter contre le trafic de drogue et poursuivre le processus de réconciliation nationale. Il a aussi fait état d'informations selon lesquelles l'EI aurait établi une présence en Afghanistan.

M. Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, a donné un aperçu des efforts déployés par son pays au cours des 13 dernières années et estimé que le

moment est venu pour l'Afghanistan d'assumer toutes ses responsabilités en tant qu'État souverain.

Les membres du Conseil ont salué la fin du processus de transition en Afghanistan et le lancement de la « décennie de la transformation » (2015-2024). Ils ont réaffirmé leur soutien au Gouvernement et au peuple afghans dans un esprit de prise en main et d'appropriation par les Afghans du processus de transformation. Ils ont souligné l'importance de consolider la démocratie et d'améliorer la situation des droits de l'homme en Afghanistan. La MANUA a joué un rôle important en soutenant le processus de paix et de réconciliation conduit par les Afghans.

Plusieurs États ont réaffirmé l'importance de la bonne gouvernance et du développement économique. Certains se sont référés en particulier à la révision prochaine du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. D'autres ont exprimé l'espoir que les femmes joueront un rôle accru dans l'avenir du pays. Par ailleurs, certains membres du Conseil se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation en Afghanistan, notamment dans le nord du pays, et certains échecs de la lutte antidrogue.

Non-prolifération

République islamique d'Iran

Le 24 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique d'information pour examiner le rapport trimestriel du Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Le Représentant permanent de l'Espagne, en sa qualité de Président du Comité, a rendu compte des travaux de celui-ci, pour la période allant du 18 décembre 2014 au 23 mars 2015, conformément à l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006).

Le Président du Comité a appelé l'attention sur les attentes que suscitent les négociations entre la République islamique d'Iran et les pays du groupe E3+3 visant à parvenir à un accord global, tout en faisant observer que les sanctions imposées par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) seraient maintenues. Il a indiqué par ailleurs que le Comité continue d'aider les organisations internationales et les États membres à mettre en œuvre les résolutions pertinentes.

Les membres du Conseil ont de nouveau exprimé l'espoir que les négociations en cours entre la République islamique d'Iran et les gouvernements du groupe E3+3 déboucheront sur un accord d'ensemble, certains soulignant toutefois que des divergences subsistent. Certains membres se sont aussi dits préoccupés par le manque de progrès dans les pourparlers entre la République islamique d'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et ont appelé à ce que toutes les questions en suspens soient examinées dans le cadre des discussions entre la République islamique d'Iran et l'Agence.

République populaire démocratique de Corée

Le 4 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2207 (2015) prorogeant d'un an le mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006).

Questions thématiques

Terrorisme

Le 18 mars, le Conseil a adopté une déclaration à la presse condamnant l'attaque contre le Musée national du Bardo à Tunis.

Débat public sur les enfants et les conflits armés

Le 25 mars, le Conseil a tenu un débat public sur les enfants victimes de groupes armés non étatiques. Le Secrétaire général, M^{me} Leila Zerrougui, sa Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés et M^{me} Johanna Brandt, Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont fait des exposés sur les activités menées par l'ONU pour arracher les enfants aux groupes armés non étatiques et les réinsérer dans la société. La Représentante spéciale a rappelé que la campagne « Des enfants, pas des soldats » venait de célébrer son premier anniversaire, et a souligné le rôle des plans d'action dans la lutte contre les violations des droits de l'enfant.

Deux représentants de la société civile ont fait part au Conseil de leur expérience personnelle : M. Junior Nzita, ancien enfant soldat démobilisé de la République démocratique du Congo et Président de l'organisation non gouvernementale Paix pour l'enfance et M^{me} Julie Bodin, Conseillère technique pour la protection de l'enfance auprès de l'organisation Save the Children International en République centrafricaine.

Les membres du Conseil et d'autres participants ont condamné les violations perpétrées par des groupes armés non étatiques à l'encontre d'enfants, en insistant en particulier sur les violences commises par des mouvements extrémistes tels que Daech, Boko Haram et d'autres groupes terroristes prenant pour cibles les filles et les écoles. Nombre d'entre eux ont fait des propositions concrètes concernant l'intégration des activités de protection de l'enfance dans les travaux des médiateurs, la nécessité d'engager un dialogue avec les groupes armés non étatiques, le rôle des plans d'action signés par les groupes armés non étatiques, l'information et la sensibilisation des forces de sécurité et de maintien de la paix en matière de protection de l'enfance, et la possibilité de faire de l'enlèvement en période de conflit armé un motif d'inscription sur les listes figurant dans les annexes au rapport annuel du Secrétaire général.

Le Président du Conseil avait auparavant invité les États à procéder à un échange d'idées opérationnelles sur la lutte contre les violations commises par les groupes armés non étatiques, lesquelles seraient incluses dans un document de synthèse officieux devant être établi sous la responsabilité de la France et présenté au Secrétaire général pour distribution à tous les États Membres et autres parties qui, au sein de l'Organisation des Nations Unies, sont concernées par la question.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Le 30 mars, le Conseil a tenu une séance publique récapitulative pour faire le point des travaux menés au cours du mois de mars. Lors de cette réunion, les États membres ont passé en revue les points saillants de ce bilan, notamment la visite du Conseil en Afrique.